

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 12 décembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FARAONE – M. KIEFFER – M. ZINS – Mme SCHLICKLING (jusqu'au point 6 inclus) – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : M. PETRY (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme FERRARA – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – M. ZERKOUNE – Mme SCHLICKLING (sortie de séance au cours du point 7) – M. WILHELM.

Absents : Mme JAKUBIAK – M. ADELER.

Point n°16 : Rapport d'activité relatif à la gestion de la Chambre Funéraire de la Cité des Chênes pour l'année 2022

M. TUMOLO, rapporteur :

Les Pompes Funèbres GRANITS BIES FRERES ET RIEHL ont présenté à la Ville leur rapport annuel d'activité relatif au fonctionnement de la chambre funéraire de la Cité des Chênes dont ils sont délégués.

Ce rapport, qui vous a été transmis pour information, présente les éléments financiers concernant la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 et ne donne pas lieu à vote.

Durant cette période, 18 corps ont été admis à la chambre funéraire. Le salon de présentation a été occupé pendant 49 jours, la case réfrigérée a été utilisée 8 fois, la salle technique 22 fois.

Le total des recettes (location du salon de présentation, utilisation de la chambre réfrigérée et astreintes) s'élève à 4 710,00 €.

Le total des dépenses (frais de personnel, électricité) représente 4 522,93 €, montant auquel s'ajoute la redevance de 1 348 € due à la Commune.

L'exercice est par conséquent déficitaire de 160,93€

En ce qui concerne la qualité du service, le délégué ne signale pas de problèmes particuliers liés à la gestion de la chambre funéraire.

L'assemblée prend acte du compte rendu communiqué au conseil municipal à titre d'information et ne donne pas lieu à vote.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 13 décembre 2022

Le Maire,
Laurent MULLER



**POMPES FUNEBRES BIES FRERES
ET RIEHL
2, rue de la gare
HOMBOURG-HAUT**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

**Retraçant les activités liées au fonctionnement de la chambre funéraire
de la cité des chênes**

Convention signée pour une durée de 5 ans qui prévoit le reversement à la commune par le délégataire une redevance basée sur les tarifs suivants :

- **Location journalière du salon de présentation des corps : 12 € TTC**
- **Utilisation de la chambre réfrigérée : 40 € TTC**
- **Utilisation salle technique : 20 €**

1) SITUATION DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

ADRESSE: rue des prés 57470 HOMBOURG-HAUT

DESCRIPTIF DU LOCAL :

- Une salle d'exposition des corps
- Une salle de préparation avec le matériel nécessaire pour effectuer la mise en bière ou les soins de conservation.
- Une chambre réfrigérée où l'on peut entreposer 3 corps.
- Une table réfrigérée.

2) FONCTIONNEMENT

Lorsqu'un corps est en salon de présentation, la chambre funéraire est ouverte par nos soins de 9 h à 19 h.

Du fait que cette chambre funéraire est homologuée, l'exposition peut se faire en cercueil ouvert en ayant fait une demande de soins de conservation au préalable.

Lors d'un décès en dehors des heures d'ouverture de l'agence, l'entreprise est joignable 24h / 24 et 7 jours / 7 pour que l'on puisse entreposer le corps en chambre froide à toute heure du jour ou de la nuit et ce jusqu'au moment de recevoir la famille afin de définir les modalités pour l'organisation des obsèques.

3) FRÉQUENTATION DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

Durant la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, **18 corps** ont été admis à la chambre funéraire.

Le salon de présentation à été occupé durant **49 jours** et la case réfrigérée à été utilisée **8 fois**, la salle technique **22 fois**.

4) RECETTES – DÉPENSES

Les comptes sont arrêtés à 4710 € TTC en recettes et à 3522.93€ TTC en dépenses, comprenant les frais de personnel, de nettoyage et d'électricité, etc. ..., auxquelles s'ajoute la redevance de 1348 € à reverser à la commune par le délégataire.

Le total des dépenses s'élève, redevance incluse, à 4870.93 € TTC.

L'exercice est par conséquent déficitaire de 160.93 € TTC.

5) DÉTAILS DES DÉPENSES ET DES RECETTES.

TARIFS :

Location journalière du salon de présentation	60 TTC
Utilisation de la chambre réfrigérée (forfait)	90 TTC
Utilisation de la salle technique	30 TTC
Astreinte	65 TTC

RECETTES : 4710 € TTC

Salon de présentation : 49 x 60 €	=	2940 € TTC
Chambre réfrigérée : 8 x 90 €	=	720 € TTC
Salle technique : 22 x 30€	=	660 € TTC
Astreintes : 6 x 65 €	=	390 € TTC

DÉPENSES : 3522.93 € TTC

Nettoyage / désinfection: 550€ TTC

Ouverture+fermeture : 490 € TTC

Astreinte : 390 € TTC

Electricité : 797.93 € TTC

Assurance : 800 € TTC

Produits de désinfection par brumisation : 110 € TTC

Provision charges exceptionnelles : 250€

Produits d'entretien : 135€

6) TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE PERSONNEL COMMUNAL

Aucun travaux réalisé

7) TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel.
Réapprovisionnement consommables

CONCLUSION

En ce qui concerne la qualité du service, il n'y a aucun problème particulier lié à la gestion de la chambre funéraire.

Le service rendu aux familles et aux autres entreprises de pompes funèbres se fait normalement.